

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Emmanuel BICHOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
M. François HELIE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Édouard CAVIN	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Gaston FOUCHERES	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Piscine Olympique de Dijon Métropole et salle d'escalade « Cime Altitude 245 » -  
Tarification applicable au 1er septembre 2019**

Le conseil communautaire, devenu conseil métropolitain, a, par délibération du 18 septembre 2014, approuvé le choix de l'UCPA comme délégataire de l'exploitation de la piscine olympique et de la salle d'escalade « Cime Altitude 245 » et a validé le contrat de délégation de service public tel que résultant du processus de négociation.

Conformément à l'article 46 de la convention de délégation, conclue le 23 octobre 2014 avec l'UCPA, les tarifs de ces établissements sont révisés, au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, selon une formule contractuelle. Ce coefficient multiplicateur résulte d'une formule indexée sur divers paramètres tels que le coût des salaires, du chauffage, de l'eau, de l'électricité et de frais divers.

Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, en accord avec l'exploitant, il est proposé, pour la piscine olympique, d'adopter les tarifs joints en annexe, avec l'objectif de conserver une large accessibilité aux équipements et à la pratique sportive.

Pour cette même période, concernant la salle d'escalade, il est proposé, en accord avec l'exploitant, de ne pas faire évoluer les tarifs.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

**- d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2019 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 69  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 17 PROCURATION(S)*